



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

Communiqué de presse

RN 122 – Déviation de Sansac de Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

**Du 25 mars 2024 au 7 avril 2024
travaux entre les carrefours du centre nautique et de Redondette**

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes vous informe que les travaux de mise en œuvre des glissières de sécurité entre les carrefours du centre nautique et de Redondette, sur la RN 122, vont commencer lundi 25 mars pour une durée de deux semaines.

Durant cette période, la circulation se fera sous alternat routier entre les deux carrefours.

La période de travaux est indiquée à titre prévisionnel et reste susceptible d'adaptations en fonction des conditions météorologiques et des aléas de chantier.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence aux abords de la zone de travaux pour leur propre sécurité comme pour celle des personnels œuvrant sur le chantier.

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes remercie les riverains et les usagers de leur compréhension.

Pour plus de renseignements :

- Numéro vert : 0805 38 38 45 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Site internet : www.rn122-sansac-aurillac.fr